



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mars 1997

Aérodrome de Niort Souché - Participation 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mars 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1997

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme
Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme
Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie
COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-
Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN,
M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Ségolène ROYAL

Monsieur Christian RIBBE, Conseiller Municipal, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

Je vous rappelle que, par délibération en date du 23 Septembre 1994, le conseil municipal avait adopté les orientations à prendre pour assurer la pérennité de l'aérodrome de Niort/Souché, notamment au niveau des investissements à réaliser qui conditionnent le maintien en activité de l'équipement.

Ainsi, une convention a été signée le 5 Avril 1995 entre :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres, gestionnaire de l'aérodrome ;
- le Conseil Général des Deux-Sèvres ;
- la MAIF ;
- la CAMIF ;
- la Ville de Niort.

ainsi qu'un avenant par délibération du 29 Mars 1996.

Cette convention et son avenant avaient pour objet de préciser les modalités de financement des investissements à réaliser sur l'aérodrome de Niort/Souché :

- mise en place d'une radiobalise ;
- acquisition d'un véhicule incendie ;
- réfection de la piste en dur ;
- réfection du balisage lumineux.

A ce jour, la réfection de la piste en dur a été réalisée ainsi que l'installation de la nouvelle radiobalise. La réalisation des autres investissements aura lieu en 1997.

En ce qui concerne le fonctionnement de l'aérodrome, la Chambre de Commerce et d'Industrie a élaboré le projet de budget pour 1997. La participation incombant à la Ville de Niort, conformément à la convention tripartite du 8 Janvier 1970, se monte à 397.754 F pour l'année 1997 (PM 499.825 F en 1996). Cette participation est en diminution puisque plusieurs emprunts ont été amortis les années précédentes. Il faut noter aussi l'ouverture d'une nouvelle ligne de fret aérien de nuit (Marseille/Lyon/Le Bourget/Niort/Marseille).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de budget 1997 et le montant de la participation de la Ville de Niort qui en résulte, soit 397.724 F. Les dépenses correspondantes figurent au budget de la ville pour 1997.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0

Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)